

Bureau du 17 mai 2004

Décision n° B-2004-2260

commune (s) : Limonest

objet : **Autorisation donnée à la société Acta, ou toute société du groupe substituée, pour déposer un permis de construire sur un terrain communautaire situé Parc des Tuileries**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain situé Parc des Tuileries à Limonest acquis pour l'accueil d'entreprises industrielles ou tertiaires dans la logique du développement du secteur Techlid.

Il s'agit d'un terrain de 3 567 mètres carrés cadastré sous les numéros 23 et 739 de la section H.

Or, la société Acta (Automobile Club Touring Assistance réseau ARC transistance Europe), locataire dans l'immeuble de bureaux contigu cadastré sous le numéro 736 de la section H, envisage de le racheter à la Communauté urbaine pour une extension de ses locaux à usage de bureaux.

Dans l'attente de la finalisation d'un compromis qui sera soumis au Bureau prochainement, la société Acta a d'ores et déjà sollicité la Communauté urbaine par lettre en date du 6 avril 2004 en vue de se voir autoriser à déposer une demande de permis de construire sur le terrain communautaire précité ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le courrier de la société Acta en date du 6 avril 2004 ;

DECIDE

Autorise la société Acta ou toute société du groupe substituée, à déposer un permis de construire pour la réalisation d'une extension de ses locaux et à engager toute demande nécessaire à cette opération, sur un terrain communautaire situé Parc des Tuileries à Limonest cadastré sous les numéros 23 et 739 de la section H pour une superficie totale de 3 567 mètres carrés.

Cette autorisation ne permet pas à la société d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,